



Préavis location appartement - Perte d'emploi

Par **valoute2706**, le **31/03/2009** à **09:29**

Bonjour à tous,

Je suis nouveau sur le forum. J'ai besoin de vos lumières mais je n'ai pas eu le temps de parcourir tous les posts donc j'explique ma situation ici.

J'ai pris un appartement en location via une agence le 9 février.
Or j'ai perdu mon emploi le 28 février (période d'essai de 6 mois non validée).

Sur le bail est indiqué que je peux donner congé avec 1 délai de préavis d'1 mois consécutivement à cette perte d'emploi.

Je ne l'ai pas encore fait et je me pose cette question : ce délai d'1 mois est-il valable dans le temps ? Autrement dit : est-ce que je peux arrêter, par exemple, la location par recommandé le 31 juillet avec prise d'effet le 1er septembre alors que j'ai perdu le job 5 mois auparavant ?

J'espère que ma demande est compréhensible et vous remercie par avance pour votre aide.